

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 974-249740101-20230707-2023_069_BC_12-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS JUILLET à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Siège du TCO, à Le Port, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Mélissa COUSIN

OBJET

AFFAIRE N°2023_069_BC_12
Participation du TCO au Schéma
Directeur des Infrastructures de
Recharge des Véhicules Électriques
(SDIRVE) du SIDÉLEC

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 juin 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/07/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023

AFFAIRE N°2023_069_BC_12 : PARTICIPATION DU TCO AU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) DU SIDELEC

Le Président de séance expose :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, prévoit la possibilité pour les collectivités locales de réaliser un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (SDIRVE)

Au regard des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de la Réunion, laquelle vise l'implantation de 1700 bornes de recharge pour les véhicules électriques à l'horizon 2028, et de la croissance importante des ventes de véhicules électriques, il convient de coordonner et d'adapter l'offre de bornes en conséquence. Par courrier en date du 26 octobre 2021, le Préfet de la Réunion a ainsi invité l'ensemble des Communes et des autorités organisatrices de la mobilité à se rapprocher du SIDELEC Réunion et des services de l'Etat pour l'élaboration de cet outil à l'échelle départementale.

En effet, Le SIDELEC Réunion, Autorité Organisatrice de la distribution de l'énergie à la Réunion par transfert de compétence des communes, est compétente pour réaliser le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE).

Ce dernier, élaboré en concertation avec les institutions publiques et les partenaires privés a pour objectif principal d'aboutir à une offre grand public, cohérente et adaptée des IRVE tout en permettant de maintenir l'équilibre du réseau électrique.

Le coût estimatif du SDIRVE est évalué à 300 000 € HT (+35 000€ pour l'AMO) et doit permettre à l'ensemble des acteurs de la mobilité de disposer d'un document de référence pertinent et global, et adapté à l'échelle départementale. Plusieurs partenaires qui cofinancent le SDIRVE ont déjà validé leur participation sur ce montant global qui sera réparti de la manière suivante :

- 150 000 € de l'AFD
- 50 000 € de la Région
- 40 000 € de l'ADEME
- 10 000 € de la CINOR
- 10 000 € de la CIREST
- 10 000 € de la CIVIS
- 10 000 € de la CASUD
- 10 000 € du SIDELEC (+35 000 € pour l'AMO)
- **10 000 € du TCO**

C'est à ce titre que **le SIDELEC Réunion sollicite auprès du TCO une subvention de 10 000 €.**

Si elle est validée par l'Assemblée, le TCO peut inscrire cette participation au titre de l'action n°31 du plan de déplacement urbain (PDU) du TCO : « Favoriser le développement de solutions de déplacement innovantes pour rationaliser l'usage de la voiture ».

En effet, cette action, elle-même inscrite dans le thème « Accompagner le développement des pratiques éco-mobiles », vise concrètement dans sa description l'autopartage ainsi que **le développement de l'utilisation des véhicules électriques, grâce notamment à la mise à disposition de bornes de recharge sur le territoire.**

L'indicateur pour la réalisation de cette action est le suivi du nombre de bornes de recharges électriques disposées sur le territoire et son taux d'utilisation.

La réalisation du SDIRVE par le SIDELEC peut donc être une opportunité pour propositions concrètes d'implantations sur le sujet et, en collaboration avec les au terme territorialement cohérente.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 08/06/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 01/06/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **SE POSITIONNER** sur la participation du TCO à hauteur de 10 000 € à l'étude du SIDELEC
- **AUTORISER** le Président à signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président